

## Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 1er fructidor an II (18 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 1er fructidor an II (18 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 253;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_22084\\_t1\\_0253\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22084_t1_0253_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

# Séance du 1<sup>er</sup> Fructidor an II (lundi 18 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Douai) (1)

1

b

Il est fait lecture de la correspondance et d'un grand nombre d'adresses qui félicitent la Convention nationale sur les mémorables journées du 9 au 10 thermidor (2).

[*Les admin<sup>rs</sup> composant le directoire du district de Lisieux, à la Conv.; Lisieux, 20 therm. II*] (1)

Citoyens représentans,

a

[*Les trois sect<sup>ns</sup> réunies de la comm. de Lisieux (3), à la Conv.; Lisieux, 25 therm. II*] (4)

C'est un beau spectacle de voir une grande nation lutter pour conquérir la liberté du monde contre les efforts de vingt despotes coalisés. C'en est un plus surprenant sans doute, et qui n'échappera pas aux regards de la postérité, de voir des nations, sourdes à la voix de la nature et de l'honneur qui leur dit qu'elles sont libres, porter les armes contre un peuple généreux qui ne les prend que pour briser leurs fers. Par quelle fatalité les rois, ces génies malfaisants, tiennent-ils encore dans leurs mains les destins de plusieurs millions d'hommes courbés sous leur sceptre de fer ? C'est une leçon bien utile pour les peuples que cette lutte de la vertu contre le crime. Ils en profiteront, on n'en saurait douter, et leur dévouement stupide pour les tigres couronnés cessera; le voile qui couvrirait leur entendement est bien tombé.

Citoyens représentans,

Depuis longtemps la justice et l'humanité élevoient leurs voix plaintives contre la tyrannie qui les méprisoit; les tirans et leurs vils supports en étouffoient les accens; ils ont enfin frappé vos oreilles, et celui qui voulut un régulateur, le plus scélérate des traîtres, Robespierre enfin, a satisfait à la vengeance nationale. Grâce immortelles vous soient rendus, dignes et vertueux représentans d'un peuple loyal et brave; votre énergie vous rend dignes de lui et vous le deviendrez davantage en épuisant vos sueurs à affermir les bases de l'égalité sans laquelle il n'est plus de bonheur à espérer pour les Français. Vive la République, vive la Convention nationale !

Législateurs français, ce sera vous qui opèrerez cette révolution sur le globe. Les conspirateurs ont beau s'agiter en tout sens; l'or des rois a beau soudoyer l'intrigue et le crime, ils se débattront vainement sous le glaive vengeur du peuple; il les poursuivra jusques dans leurs derniers retranchemens, et, sur les restes hideux de l'aristocratie et du royalisme la liberté s'élèvera rayonnante et placera sur les débris des trônes les droits inaliénables de l'homme.

NAVIN (*secrét. de la sect<sup>n</sup> de l'Unité*), DOUESSE (*présid. de la sect<sup>n</sup> de l'Unité*), REY (*sans-culotte présid. de la sect<sup>n</sup> de l'Égalité*), LAMIZE (*secrét.*), HERPIN (*vice-présid. de la sect<sup>n</sup> de la Fraternité*), AUVRAY (*secrét. de la sect<sup>n</sup> de la Fraternité*).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

Qu'ils étaient pervers, ces hommes criminels qui croyaient anéantir cette divinité bienfaisante ! Qu'ils étaient scélérate, ces exécrationnelles satellites de la tyrannie qui opprimaient le peuple et ses représentans et voulaient frayer une nouvelle route à la domination à travers des flots de sang, qui voulaient imiter la vertu et chez lesquels, à travers le voile épais dont ils

(1) D'après *Débats*, n° 697, 1.

(2) *P.V.*, XLIV, I. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 537; *J. Fr.*, n° 693. D'après le *B<sup>in</sup>*, 1<sup>er</sup> fruct., *Débats*, n° 698, 15, *M.U.*, XLIII, 40, la lecture des adresses fut faite par le repr. Dubarran.

(3) Calvados.

(4) C 319, pl. 1299, p. 1. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 3 fruct. (suppl<sup>l</sup>).

(5) Mention marginale du 1<sup>er</sup> fruct. signée P. Barras.

(1) C 319, pl. 1299, p. 2. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 3 fruct. (suppl<sup>l</sup>).